

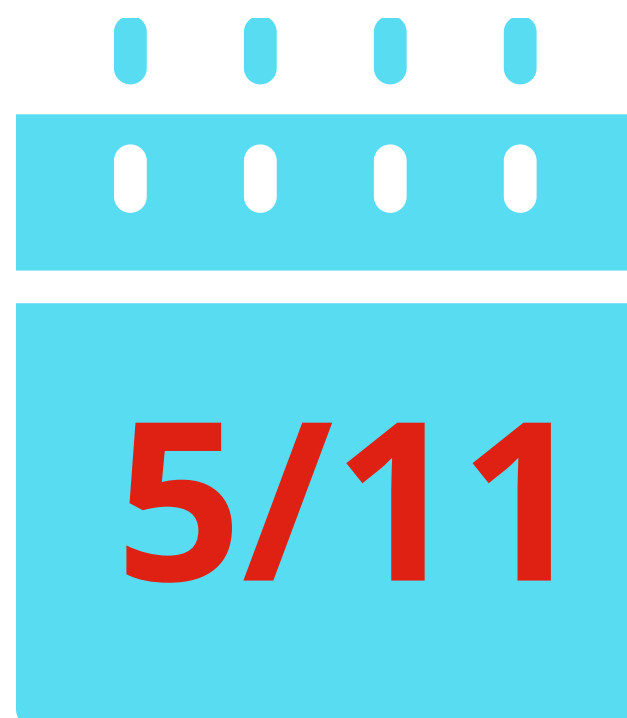
Matinales...du digital

ENTREPRENEURS INITIATIVE VENTOUX:

NOTRE ACCOMPAGNEMENT S'ADAPTE !



VISIO - CHAQUE JEUDI 9H / 11H



ACTUALITE DES MESURES DE SOUTIEN

Tour d'horizon des actus en termes d'aides et mesures diverses en soutien aux entrepreneurs

Les Prêts Covid Résistance

- Prêt à **taux zéro** à l'entreprise compris entre **3 000 € et 10 000 €**
- Sans apport complémentaire obligatoire
- Possibilité de **différé** de remboursement de 18 mois maximum
- Durée de remboursement de **5 ans** maximum
- Tout type d'entreprise (entreprise classique et de l'économie sociale et solidaire) :
 - dont le siège social est en région Provence-Alpes-Côte d'Azur
 - autonome au sens de la réglementation européenne
 - jusqu'à 20 salariés
 - connaissant une baisse d'activité ou des besoins de trésorerie impactant la viabilité de l'entreprise liés à la crise sanitaire et aux mesures de fermeture administrative et/ou de confinement.



<https://tpe.initiative-sud.com/>



Les Prêts Garantis par l'Etat - PGE

- Les entreprises peuvent désormais contracter un PGE **jusqu'au 30 juin 2021** au lieu du 31 décembre 2020.
- L'**amortissement** du PGE pourra être étalé entre **1 et 5 années**, avec des taux négociés avec les banques françaises compris entre 1 et 2,5%, garantie de l'État comprise.
- Toutes les entreprises qui ont déjà contracté un PGE pourront demander un différé complémentaire d'un an, soit deux années de différé au total.
- La durée globale du PGE, différé compris, ne pourra excéder 6 ans (1+1+4)

<https://attestation-pge.bpifrance.fr/description>

<https://www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises/mesures-urgence-economiques-confinement>


Les Prêts Directs

- L'État pourra accorder des prêts qui pourront atteindre :
 - jusqu'à 10 000 € pour les entreprises de moins de 10 salariés
 - 50 000 € pour les entreprises de 10 à 49 salariés
- Pour les entreprises de plus de 50 salariés, l'État pourra accorder des avances remboursables plafonnées à 3 mois de chiffre d'affaires
- Deux types de Prêts à consulter :
 - PRÊT REBOND : <https://www.bpifrance.fr/.../Prets-regionaux/Pret-Rebond>
 - PRÊT ATOUT : <https://www.bpifrance.fr/.../Prets-sans-garantie/Pret-Atout>



Mesures d'urgence économiques dans le cadre du confinement

Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, présente les mesures d'urgence économiques face à l'épidémie de Coronavirus COVID-19.

 [gouv.fr](https://www.gouv.fr)

<https://www.economie.gouv.fr>

Le fonds de solidarité

- Les entreprises et commerces **fermés administrativement** de moins de 50 salariés pourront recevoir une indemnisation allant **jusqu'à 10 000 €**. **Peu importe leur secteur d'activité** ou leur situation géographique.
- Les entreprises de moins de 50 salariés des **secteurs du tourisme, événementiel, culture, sport et des secteurs liés** qui restent ouvertes mais qui sont durablement touchées par la crise et qui subissent une **perte de chiffre d'affaires d'au moins 50%**, bénéficieront également de cette indemnisation mensuelle allant **jusqu'à 10 000 €**.
- **Les autres entreprises** de moins de 50 salariés – tout secteur confondu qui peuvent rester ouvertes mais qui subissent une **perte de plus de 50 % de leur chiffre d'affaires**, pourront recevoir une aide allant jusqu'à **1 500 € par mois**

Les entreprises des départements concernés par le couvre-feu pourront se déclarer à partir du 20 novembre 2020

Pour les autres entreprises, ce sera à partir de début décembre

<https://www.impots.gouv.fr/portail/>

Exonération et report de cotisations sociales

- Toutes les entreprises de moins de 50 salariés, **fermées administrativement**, bénéficieront d'une **exonération totale de leurs cotisations sociales**.
- Les entreprises de moins de 50 salariés des **secteurs du tourisme, événementiel, culture, sport** qui restent ouvertes mais qui auraient perdu 50 % de leur chiffre d'affaires auront le droit aux mêmes exonérations de cotisations sociales patronales et salariales.
- Pour tous les **travailleurs indépendants**, les **prélèvements seront automatiquement suspendus**.
Ils n'auront aucune démarche à faire.
Bien entendu, les travailleurs indépendants qui sont **fermés administrativement** bénéficieront d'**exonérations totales de leurs charges sociales**.

<https://www.urssaf.fr>

Le Chômage Partiel

- Le chômage partiel est reconduit pour les salariés et employeurs ne pouvant pas poursuivre leur activité en raison du confinement avec un versement de **70% de leur salaire BRUT** (soit environ 84% de leur salaire net)
- Le chômage partiel **pris en charge à 100% pour l'employeur**, va être réactivé pour les secteurs que sont **l'hôtellerie, la restauration, l'événementiel, la culture et d'autres** (mesures à venir)
- **Pour les autres secteurs**, la **prise en charge** par l'état diminue (**85%**)
L'impact financier est uniquement pour l'employeur. Le salarié perçoit toujours 70% du brut.
 - Prise en charge du chômage partiel par l'État : 85% (100% pour les secteurs protégés ou fermés suite au reconfinement)
 - Montant remboursé par l'État à l'employeur : 60% de la rémunération brute versée au salarié (donc prise en charge de l'État à 85%)

<https://activitepartielle.emploi.gouv.fr/aparts/>

N° Spécial d'Information

Depuis le lundi 2 novembre, un numéro spécial d'information sur les mesures d'urgence pour les entreprises en difficulté est effectif

0806 000 245

du lundi au vendredi de 9 à 12 heures & de 13 à 16 heures

Une aide psychologique pour les dirigeants en difficulté : APESA

Pour les artisans et chefs d'entreprise, le passage au Tribunal de commerce signifie la fin brutale d'une carrière, d'un rêve de réussite et d'indépendance, mais aussi la culpabilité, le déshonneur, la solitude.

Les entrepreneurs engagés dans des procédures collectives vivent cette situation comme un échec.

Stress, désespoir, crises de larmes et même propos suicidaires : les professionnels de justice font face à des situations qui dépassent leurs champs de compétences, alors même que l'ouverture de ces procédures est censée être apaisante.

Le dispositif APESA leur permet aux entrepreneurs de trouver le soutien psychologique pour les aider à surmonter cette épreuve, notamment en leur permettant **cinq séances entièrement gratuites avec un psychologue**, afin de leur apporter le soutien dont ils ont besoin. Les professionnels prodiguant ces séances sont ceux faisant partie du programme : ils peuvent être psychologues, conseillers conjugaux, thérapeutes familiaux, addictologues...

Un **dispositif National** : <https://www.apesa-france.com> - **0805 65 50 50**

Des **associations locales**, rattachées à de nombreux tribunaux de Commerce, dont une en Avignon : contact8407@apesa-france.com

Un soutien pour la transformation Numérique des entreprises : France Num

L'initiative France Num contribue au développement économique de votre TPE/PME grâce à l'augmentation de votre utilisation du numérique en réponse à vos besoins (fidéliser vos clients, gagner du temps, vous faire connaître, vendre à distance...).

Une plateforme dédiée qui permet de prendre de l'information, découvrir des ressources, trouver des professionnels du numériques...et qui promet prochainement des actions renforcées dans le cadre du plan de relance :

1. Des **diagnostics numériques** gratuits suivis d'un plan d'action.
2. Des **formations-actions** animées par des experts, au sein desquelles chaque parcours répondra à un besoin concret et vous permettra d'expérimenter un usage ou une solution numérique.
3. Une campagne « grand public » de **sensibilisation** à l'intérêt de la transformation d'une entreprise à l'aide du numérique. Cette campagne répondra à vos principales interrogations : comment faire ? Quels changements engager ? Comment être sûr que ces investissements auront de véritables effets ?
4. Une formation en ligne (de type MOOC) : « **Ma TPE a rendez-vous avec le numérique** » que vous pourrez suivre à votre propre rythme.
5. Des **prêts France Num** (garantis par l'État et la Commission européenne) proposés par les banques pour soutenir vos projets de numérisation

et nos
prochaines
actions !

Un lien pour vous

inscrire

...

puis vous
connecter !

Matinales... du digital

ENTREPRENEURS INITIATIVE VENTOUX:
NOTRE ACCOMPAGNEMENT S'ADAPTE !



VISIO - CHAQUE JEUDI 9H / 11H



ACTUALITE DES MESURES DE SOUTIEN

5/11

Tour d'horizon des actus en termes d'aides
et mesures diverses en soutien aux
entrepreneurs



METTRE EN PLACE UN CLICK & COLLECT POUR MON COMMERCE

12/11

Quelles sont les solutions accessibles pour
vendre mes produits...avec un système de
commandes/retraits facile ?

UTILISER FACEBOOK OU INSTAGRAM POUR VENDRE !

SUD
LABS

19/11

Des marketplaces qui peuvent vous
permettre de maintenir ou booster vos
ventes



DYNAMISER MON RÉSEAU DE CLIENTS...À DISTANCE ?

SUD
LABS

26/11

Comment proposer des cours en ligne, des tutos
beauté ou santé, des formations...?? Quel
matériel, quelles techniques, quels conseils ???



SUD
LABS

OPTIMISER MA VISIBILITÉ LOCALE AVEC GOOGLE MY BUSINESS

3/12



Créer ou mettre à jour une page qui permet
bien plus qu'être repéré sur la toile !

Un lien pour vous inscrire ...
puis vous connecter !

Initiative
Un réseau. Un esprit



SUD
LABS

REGION
SUD
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR

l'Europe
s'engage
Provence-Alpes-Côte d'Azur
Fonds Social Européen



De projet est cofinancé
par le Fonds Social Européen
dans le cadre du programme
opérationnel national 2014-
2020 "Emploi et Inclusion"

Autres liens utiles

DIFFÉRER LE PAIEMENT DE VOS IMPÔTS : <https://www.impots.gouv.fr/>

RECOURS AU MÉDIATEUR DU CRÉDIT : <https://mediateur-credit.banque-france.fr/>

RECOURS AU MÉDIATEUR DES ENTREPRISES : <https://www.economie.gouv.fr/>

OBTENIR DES AIDES À L'EXPORT : <https://www.teamfrance-export.fr/sud>

